

Des voix: Oh, oh!

M. Maine: ... selon qui un syndicat peut terrasser le gouvernement fédéral? Si le ministre reconnaît qu'il y a là un grave problème, prendra-t-il l'initiative de saisir la Chambre de la question avant que nous ne soyons placés devant la tragique perspective de grèves continuelles en 1975?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les députés n'ignorent pas que des discussions officieuses ont eu lieu avec les dirigeants du monde des affaires, du patronat et du salariat, au sujet du nombre d'arrêts de travail qui se sont produits en 1974 et dans le but de collaborer à la définition d'un mode de règlement des conflits de travail plus satisfaisant en 1975. Je crois que nous avons quelque raison d'être optimiste à ce sujet, mais il est certain qu'en 1975, les arrêts de travail et les grèves nous causeront des soucis.

* * *

LES FINANCES

L'EXEMPTION DE LA SYNCRUDE DE CERTAINES OBLIGATIONS FISCALES—LA QUESTION D'UN ACCORD PARTICULIER ET D'AUTRES CONCESSIONS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Il m'a répondu hier qu'il avait discuté avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avant la présentation des budgets de mai et de novembre, de la possibilité d'exempter Syncrude des dispositions budgétaires, mais il n'a pas dit à quelle époque il avait informé les co-associés de Syncrude de cette exemption. Est-ce qu'avant la présentation du budget, le ministre avait conclu un accord particulier avec ces sociétés pétrolières qui ont déjà induit le gouvernement en erreur, et est-ce qu'il est en train de promettre des concessions, avant que le gouvernement n'ait lui-même procédé à des études sur les coûts véritables du projet?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Il n'y a pas eu d'accord particulier en ce qui concerne le gouvernement fédéral. L'accord est intervenu entre la province d'Alberta et les co-associés de Syncrude. Ce qui a été convenu de ma part, avec le ministre des Finances de l'Alberta, M. Miniely, c'est que le régime fiscal de ce projet bien déterminé ne serait pas modifié.

M. Symes: Le président d'Imperial Oil a déclaré publiquement qu'il était au courant des concessions incorporées dans le budget. Quelles sont exactement les concessions fiscales spéciales que le ministre a promises, et est-ce qu'elles vaudront également pour d'autres projets d'exploitation des sables pétrolifères?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Il ne s'agit pas de concessions, il s'agit du régime fiscal qui était en vigueur lorsque l'accord Syncrude a été passé.

M. Symes: Faut-il comprendre qu'il n'y a pas d'autres dispositions spéciales ou concessions fiscales envisagées pour Syncrude?

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROJET SYNCRUDE—LES INTENTIONS DU MINISTRE QUANT À LA PARTICIPATION MAJORITAIRE DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): J'ai une question supplémentaire à poser. Étant donné les soupçons qu'entretient le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en ce qui concerne les raisons du gonflement inflationniste des coûts du projet allégués par Syncrude, et comme Syncrude désire obtenir pour son pétrole le prix des marchés mondiaux et le droit d'exporter sans aucune limitation de quantité, pourquoi le gouvernement n'exploite-t-il pas lui-même cette ressource d'importance vitale? Pourquoi ne prend-il pas au moins une participation majoritaire dans cette exploitation pour sauvegarder les intérêts du pays?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est en réalité une question de moyens financiers. Dans le cas présent, il s'agit d'une mise qui dépasserait le milliard de dollars, et l'État a aussi d'autres missions pressantes à accomplir.

L'OLÉODUC SARNIA-MONTRÉAL—DEMANDE DE DÉPÔT DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT—LA DATE PRÉVUE POUR LA MISE EN EXPLOITATION

M. Jim Balfour (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ayant annoncé au début de janvier qu'une entente avait été conclue entre l'Interprovincial Pipeline Company et le gouvernement pour la construction de l'oléoduc de Montréal, le ministre est-il en mesure de déposer ce document, de nous dire quand commencera la construction et quand ce pipe-line fonctionnera?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les conseillers juridiques du gouvernement et de la compagnie voient actuellement à terminer les négociations qui portent sur tous les points du contrat. S'ils y parviennent, nous prévoyons que cette société s'adressera de nouveau à l'Office national de l'énergie afin d'obtenir l'autorisation d'aller de l'avant et, espérons-le, de commencer les travaux ce printemps-ci. Quant à savoir si elle réussira à terminer la construction au début de décembre 1975 ou au printemps de 1976, ce sont les événements qui nous l'apprendront.

M. Balfour: Le ministre signifie-t-il à la Chambre et au pays qu'aucune entente n'a été conclue entre l'Interprovincial Pipeline et le gouvernement au sujet de la construction, contrairement aux rapports prématurés de janvier?

M. Macdonald (Rosedale): L'entente alors conclue portait sur la discussion des principes en cause. Elle devait précéder l'élaboration d'un document fouillé que l'on négocie actuellement.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES REFUS D'EMBAUCHAGE DES TRAVAILLEURS PROPOSÉS PAR LE CENTRE DE MAIN-D'ŒUVRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS QUANT À LA PLÉTHORE D'EMPLOIS VACANTS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-